

Réunion de Quartier N°2 (Moulin à vent, Massenet, Pagnol du 02/04/2025

Participants : 24

Retour de la précédente réunion le 15/05/2024 :

Aménagement du stationnement moulin à vent sur la portion de la table d'orientation jusqu'au stop de M. DIAZ.

Il est vrai que nous l'avions déjà évoqué mais pas concrétisé. C'est dans les Planning mais des tâches plus urgentes dans le village nous ont obligés à le reporter. Ce sera fait bientôt.

La parole est à l'assemblée.

- Il est question de l'aménagement du stationnement sur la partie carrefour Diaz jusque chez Pérez) qui est évoqué depuis plusieurs années. La réponse est donnée ci-dessus.
- Il est signalé que le panneau de limitation aux plus de 3,5 tonnes n'est pas respecté. Nous allons vérifier.
- Il est demandé s'il est possible de mettre une rampe d'accès à la table d'orientation. Cet aménagement est déjà prévu au planning des travaux.
- Question sur l'aménagement du parking situé derrière chez M. Ghorra, va-t-il être fini ? La pose de bi-couche et de marquage de stationnement sont prévus au printemps normalement.
- Une question est posée sur la dureté de l'eau et la possibilité d'envisager l'installation d'une usine de traitement comme celle de Vergèse (gard). Selon l'expérience d'un participant, cela coutait environ 50 € par habitant et par an. Il est aussi question de l'installation de « mouchards » de consommation style Linky qui permet par une application de détecter des fuites à partir de 2 m3. Ce sera demandé au Syndicat des Eaux, mais vu les investissements prévus, il est peu probable que cela soit envisagé. Par contre une télé relève trimestriel des compteurs permet au SMEVH de s'apercevoir des éventuelles fuites.

Nous avons eu des questions sur le château d'eau et le calendrier des travaux, sur lesquelles nous avons répondu et montré les photos du futur projet, avec l'appui d'un participant que nous connaissons bien et qui est lui-même bien au courant puisqu'il est technicien au syndicat des eaux.

Nous sommes interrogés sur la hauteur du photovoltaïque du parking de la SOS, la réponse lui est faite par M. Ghorra sur une hauteur semblable à celle du parking de U Servian.

On nous informe sur les difficultés de stationnement au boulodrome et du manque de civisme de certains automobilistes. A suivre...

Il est proposé l'installation de feux rouge clignotants de réglementation de la vitesse à la place des radars pédagogiques. C'est un coût inutile quand on sait que certains ne respectent pas le stop. Nous préférons attendre le réaménagement de l'avenue Jean Moulin.

Une question nous est posée sur les bacs collectifs qui étaient paraît-il expérimentaux et qui devaient se généraliser dans le village. Nous rappelons l'emplacement de ces équipements, qui pour l'instant ne seront pas généralisés. Toutefois, le SICTOM, par soucis d'économie, vise à long terme de revenir aux bacs collectifs.

Ces deux mêmes personnes aimeraient qu'on amène aux réunions de quartiers des plans du village, pour une meilleure information.

Une question aussi sur la fête du village qui est annulée, mais nous indiquons que la soirée du samedi sera organisée par le club taurin qui tiendra la buvette avec la présentation des caisses à savon et un marché producteurs. Soirée DJ ensuite, et le lendemain les caisses à savon traditionnelles.

Une participante pose une question sur la brocante des quartiers qui n'est pas renouvelée en 2025, Nico indique que nous pourrions organiser un vide grenier unique en automne sur les alentours de stade. A étudier.

Informations Municipales.

Présentation du Projet de la réhabilitation de l'avenue Jean Moulin :

Le projet démarre du carrefour Guynemer/Jean moulin pour finir au début de l'avenue Molière, jusqu'au croisement avec la route de Coulobres compris. Le projet a été validé techniquement par le département, il ne reste que la partie politique à convaincre pour que les travaux soient réalisés sur 2025. La voie sera refaite avec une récupération centrale des eaux pluviales et non plus sur les bords. Des espaces de ralentissement par étranglement ou par chicane seront aménagés et paysagés afin de maintenir un niveau de sécurité optimum pour la circulation piétonnière qui sera créée. Si les stationnements seront réduits, certains seront conservés à des endroits stratégiques. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. C'est pour cela que nous ne faisons rien de particulier pour l'instant. Le carrefour de Coulobres sera modifié en mettant le sens Coulobres / Alignan du vent prioritaire afin de sécuriser ce lieu. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. Les arrêts de bus Mistral et Molière seront aussi déplacés afin de rationaliser la tournée actuelle.

Présentation des travaux Marausse

Si c'est une page de l'histoire des anciens bâtiments d'Abeilhan qui se tourne, la démolition des anciennes caves entre l'école et la Mairie dites « Marausse » devenait obligatoire. En effet, la voute de la grande porte d'entrée, rue Guynemer, menaçait de s'effondrer. Les travaux de démolition ont mis à jour un vieux puits asséché sous le mur à droite de cette porte. Ce puits s'est effondré déstabilisant ainsi toute la structure.

Parallèlement à cela, comme il a été souvent demandé en réunion d'autres quartiers, nous souhaitons redonner vie à notre bibliothèque. Pour cela un coup de peinture s'imposait. Le peintre en bâtiment nous a alerté des multiples grosses fissures existantes sur les murs et plafond. Après avoir fait intervenir un spécialiste, il s'avère que cela provient d'une mal façon à la création de cet ancien bâtiment. Même s'il n'y a aucun danger, ces désordres méritent d'être réparés. De plus, vue l'âge de cette salle, la toiture doit être refaite aussi. Coût approximatif, 45000 €, inconcevable pour l'utilisation actuelle. Nous devons tout de même trouver une alternative pour conserver la bibliothèque. De plus, la municipalité a la volonté de redynamiser le commerce de proximité en instaurant un marché ambulant et l'école manque

de salles de motricité. La démolition laisse apparaître une très grande surface pratiquement de plain-pied par rapport à la rue Guynemer et jouxte la cour de l'école. L'idée serait de créer un espace multimodal regroupant stationnements, lieux de marchés, espace ludique et culturel pouvant accueillir aussi une nouvelle cantine modernisée et une nouvelle salle de garderie. Un cabinet d'architecte est missionné pour cela.

Photovoltaïque

M. le Maire informe que la municipalité a validé un projet de création de parcs photovoltaïques sur la toiture du service technique, sur le parking Zola et le boulodrome, sur le parking du stade, sur le bassin de rétention rue Verlaine et sur l'ancienne déchèterie. Cela permettra une production électrique pour une consommation de plus de 2500 habitants. Cela va mettre Abeilhan à la pointe de la transition écologique, qui comme le rappelle M. le Maire est une directive de l'Etat que nous devons intégrer dans nos documents d'urbanisme.

COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :

Le compte administratif 2024 n'est pas encore officiel mais on peut dire qu'approximativement il affichera un excédent annuel de 160 000 €, avec des dépenses d'investissement d'environ 200 000 €.

La CCAM va augmenter son fond de concours de 50000 à 75000€ que nous affecterons à nos prochains investissements sur la dernière année du mandat

Une information d'interventions des services de l'état sur la cabanisation :

En début de semaine la DREAL avec la gendarmerie et les élus sont intervenus sur deux points noirs sur le territoire portant atteinte à l'environnement et à une cabanisation en milieu naturel et protégé. Même si les enquêtes sont longues et discrètes, les interventions sont musclées. Résultat des courses, 2 propriétaires sont mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine, de stopper leurs activités polluantes dans les 3 mois sans quoi une décision de justice sera rendue.

Le PLU

M. le Maire informe l'assemblée que notre PLU est définitivement opposable aux tiers depuis le 15 juillet. Aucune remarque ni recours n'ont été formulés.

SICTOM :

Les consignes de tri des déchets recyclables ont été élargies. Aujourd'hui c'est tout les emballages ménagés qui peuvent être recyclés tout autant que le tri soit fait correctement. Pour cela, des petits fascicules sont à votre disposition afin de vous aider dans ces nouveaux gestes de **tri. Par exemple, le pot de yaourt peut être jeté dans le bac jaune pas nettoyé mais vidé et l'opercule est recyclable aussi mais retiré du pot.** Aujourd'hui le SICTOM a encore près de 30 % de rejet sur les emballages recyclés.

Nouveau au service des Abeilhanais :

2 Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le Burger Truck de Manon et Thibaud qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi la Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Christian Sanchez à repris depuis peu la pizzeria et le bar de la place qui retrouve enfin vie avec une offre commerçante de qualité.

Dates à retenir :

4,5,6 avril : WE théâtral à la bergerie

Le 26 Avril : Bourse et exposition de coquillages à la SOS